



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/12/2023

Référence
56_2023

Objet de la délibération
Plan de financement chemin du Fond du Ruisseau et demande de subvention

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	12

Date de la convocation
22/11/2023

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2023 et le 5 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Stève

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Plan de financement chemin du Fond du Ruisseau et demande de subvention**

Compte tenu du nombre important de maisons en construction sur ce secteur, un aménagement de la voirie Chemin du Fond du Ruisseau s'avère nécessaire.

Le projet suivant est proposé au Conseil Municipal :

Désignation des travaux	Montant des dépenses	Montant prévisionnel de l'aide sollicitée DETR taux 20%	Autofinancement
Maîtrise d'œuvre	7 500,00		
Travaux préparatoires	6 500,00		
Terrassements	5 577,50		
Voirie	37 112,50		
Réseaux	75 053,50		
Divers	1 932,00		
Éclairage Public	7 200,00		
Total	140 875,50	28 175,00	112 700,50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Donne son accord pour ce projet ;

Autorise le Maire à signer les documents nécessaires et à consulter les entreprises de 2024

Autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet DETR 2024 la plus élevée possible ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/12/2023
Le Maire
François DENEUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 06/12/2023

Et

Publication ou notification du :
06/12/2023